



## Etre officiel en Natation Synchronisée

### **Tu aimes la synchro ? Tu as envie de juger ? Tu veux t'impliquer dans la vie de ton club ?**

Alors, si tu as entre 12 et 17 ans et que tu pratiques la natation synchronisée, dans un club, depuis au moins 2 ans...tu peux être « **jeune officiel** ». Il existe en effet plusieurs niveaux de juges en synchro : du jeune officiel, aux juges A internationaux.

### **Comment peux-tu t'inscrire ?**

Il te suffit d'être licencié(e) F.F.N., et de faire acte de candidature par écrit auprès de l'ERFAN qui est l'Ecole Régionale de Formation aux activités de la Natation. Tu trouveras en téléchargement sur le site Internet du Comité Régional de Natation Nord Pas de Calais, <http://nordpasdecalais.ffnatation.fr>, rubrique ERFAN, Formations des Officiels Synchro le bulletin d'inscription correspondant aux formations des officiels Natation Synchronisée.

Tu pourras le transmettre à ton Président de club ou ton entraîneur. Il te faut en effet l'accord de ton club.

### **Qu'est-ce-que tu auras le droit de juger ?**

Les épreuves 1 (danse), 2 (propulsion), 3 (technique), et 4 (improvisation) du cycle 1 du socle, qui appartiennent au programme acquisition.

### **Quelles fonctions pourras-tu tenir ?**

Selon les nécessités et sous la responsabilité du juge arbitre, tu pourras être :

- délégué(e) aux nageurs/nageuses ;
- secrétaire (recueil des données, calculs) ;
- et bien sûr, juge sur tout le niveau acquisition, à l'exception de l'épreuve de ballet.

### **Qui te formera ?**

La Responsable Régionale des Officiels : Marie Noëlle NOULARD et son équipe de formateurs, Claire STEMPIN et Laurence MENEBOO.

### **Encore des examens pour avoir cette qualification d'officiel ?**

Voyons...juste un peu, mais des épreuves accessibles !

- Une épreuve théorique : 1 écrit de 10 questions (note de **10/20** exigée) sur la description du cycle 1, les méthodes d'évaluation, l'utilisation des formulaires, le travail de secrétariat et la fonction de délégué aux nageurs/nageuses.
- Des pratiques :
  - 1) Sur **1** session, assurer avec sérieux la fonction de déléguée et de secrétaire.
  - 2) Sur **2** sessions, juger en double du jury officiel, les épreuves de danse, propulsion technique et propulsion ballet, technique, et **1 seule** session suffira pour l'épreuve d'impro. Chaque épreuve jugée en double devra comporter 10 nageuses minimum.